

**CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU
PATRIMOINE NATUREL DE GUADELOUPE**
Avis n°2025/04 du 24 juin 2025

Avis des membres du CSRPN sur le "Guide sur la prise en compte des Chiroptères dans les projets d'aménagement en Guadeloupe"

Le **"Guide sur la prise en compte des Chiroptères dans les projets d'aménagement en Guadeloupe"** constitue une avancée significative dans l'intégration des enjeux liés à la conservation des chauves-souris dans les politiques d'aménagement du territoire. Ce travail, particulièrement rigoureux et appliqué, se distingue par la qualité de son contenu scientifique et opérationnel. La première partie du guide propose une présentation détaillée des espèces présentes en Guadeloupe, en incluant leurs répartitions, leurs écologies et leurs sensibilités face aux différents types d'aménagements. Le document expose ensuite le cadre réglementaire relatif à la protection des espèces et à l'aménagement du territoire, en identifiant également les différents acteurs concernés. Ce guide détaille également les méthodologies de suivi et d'évaluation adaptées à chaque situation, ainsi qu'une analyse séquentielle des phases d'un projet d'aménagement. L'étude de cas concernant une demande de dérogation au titre des espèces protégées illustre bien la complexité et les exigences de telles procédures. Enfin, les menaces spécifiques par type de projet sont bien identifiées, apportant une lecture fine et concrète des impacts potentiels sur les chiroptères.

Recommandations et points d'amélioration :

1. **Définition des gîtes d'intérêt majeur :** Il serait pertinent d'approfondir, en lien avec la DEAL, la définition de ce qu'est un "gîte d'intérêt majeur" pour chaque espèce. Cela devrait inclure des critères spécifiques à chaque espèce comme les effectifs présents, le constat ou non de reproduction, ou encore la position de ce gîte parmi les autres connus pour l'espèce. Cette évaluation permettrait de pas laisser de doute quant à cette définition et donc de s'assurer qu'aucun gîte majeur ne fasse l'objet d'aménagement.
2. **Bibliographie :** Les sources bibliographiques sont très abondantes avec 14 pages de références listées à la fin du guide et triées par thématique. Cependant elles ne sont que très rarement citées dans le texte et ne permettent donc pas au lecteur de rechercher efficacement les données dont il a besoin.
3. **Calcul des indices de sensibilité :** Les indices proposés sont très bien construits en prenant en compte les principaux paramètres. Un détail plus poussé en annexe des critères utilisés serait néanmoins souhaitable. Cela permettrait d'assurer une meilleure compréhension du mode de calcul et une actualisation plus facile de ces indices au gré des nouvelles connaissances acquises.
4. **Quantification de l'activité :** les indices d'activité mesurés par les inventaires acoustiques sont soumis à de nombreux biais qui peuvent faire varier énormément les résultats (météo, phénologie des plantes autour du micro, paramétrage et matériel utilisé, ...). Une présentation plus approfondie de ces biais et des limites de cette méthode serait utile.
5. **Recommandations spécifiques pour l'éolien :**
La production d'énergie éolienne est en forte expansion en Guadeloupe avec de nouveaux projets qui sont déposés régulièrement. Les études récentes ont montré que les impacts sur

les chiroptères étaient significatifs avec des mortalités très élevées sur certains parcs éoliens. Les auteurs du rapport ont très bien détaillé les éléments de méthodologie et les risques que ce type de projet induit pour les populations de chiroptères. Néanmoins le CSRPN préconise d'aller encore plus loin dans ces recommandations :

- **Une demande de dérogation espèces protégées** devrait être systématique pour tout nouveau projet ou modification (même mineure) de projet éolien, les études ayant démontré des mortalités sur ces taxons pour chacun des parcs.
 - **Augmentation des micros installés (3 à 4) par éolienne suivie**, notamment pour compenser les faibles émissions acoustiques de certaines espèces (ex. *M. plethodon*) et permettre de comprendre leurs phénomologies sous les éoliennes.
 - **Le suivi des mortalités doit débuter dès la mise en service** des éoliennes et non un an après comme c'est le cas actuellement. Un très fort taux de mortalité est souvent observé dès les premiers mois de mise en fonctionnement.
 - **Les données des conditions météorologiques, de bridage et de mortalité doivent être accessibles en temps réel** pour les autorités compétentes, permettant une réaction rapide (arrêt des machines) en cas de mortalité excessive.
 - Enfin, un **bridage préventif** dès la mise en service, basée sur les données disponibles, devrait être privilégiée. Un ajustement progressif pourrait se faire ensuite selon les résultats observés.
6. **Recommandations spécifiques pour les gîtes artificiels** : Les gîtes artificiels doivent être installés et fonctionnels avant le démarrage des travaux, afin d'offrir une solution de relocalisation immédiate aux individus délogés. Le document gagnerait à être complété par des exemples de gîtes artificiels spécifiquement conçus pour les espèces des Antilles. Par ailleurs, la question de l'intégration de gîtes artificiels dans les plans de réhabilitation écologique des anciennes carrières mériterait un traitement plus approfondi, tant en termes de faisabilité que de retour d'expériences.

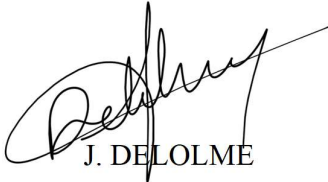
Conclusion

Ce guide constitue un pas important vers une meilleure intégration des chiroptères dans les politiques d'aménagements. Le CSRPN de Guadeloupe émet donc **un avis favorable** sous réserve de compléter ce travail à partir des recommandations du présent avis.

Le présent avis a fait l'objet d'une consultation dématérialisée du 17 au 23 juin 2025. Les résultats du vote sont consignés ci-dessous

- 17 voix pour le projet d'avis sur 17 voix exprimées dans les délais impartis.

Le président du CSRPN



J. DELOLME

Déontologie : aucun membre du CSRPN ne s'est signalé comme ayant participé à l'élaboration du Guide pour le compte du porteur de projet.